



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Agent à la répartition (Répartiteur)

Lieu : Montréal

Type d'emploi : Temps plein

Durée de l'emploi : Permanent

Secteur d'activité : Transport maritime et opérations portuaires

Début : dès que possible

L'Association des employeurs maritimes (AEM) est responsable du recrutement, de la formation et du déploiement quotidien d'une main-d'œuvre portuaire qualifiée à travers 4 ports de l'Est canadien à savoir les Ports de Montréal, Trois-Rivières/Bécancour, Hamilton et Toronto.

L'AEM a aussi le mandat de négocier et d'administrer les conventions collectives de ses membres, qui incluent les opérateurs de lignes maritimes ainsi que les entreprises d'arrimage. Elle agit également en tant qu'experte-conseil en santé et sécurité auprès des opérateurs de terminaux.

Sous la responsabilité du Directeur, effectif et du déploiement, vous aurez à gérer et effectuer toutes les opérations de déploiement de la main-d'œuvre pour les ports de Montréal et Trois-Rivières. Vous effectuerez les interventions nécessaires auprès des employés et des employeurs afin de combler les commandes et minimiser les pénuries.



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Voici un aperçu des responsabilités, des exigences et compétences recherchées pour combler le poste de répartiteur de la main-d'œuvre portuaire :

Description des responsabilités

- Effectuer toutes les opérations du déploiement principal selon les commandes reçues;
- Gérer les requêtes de remplacement de la main-d'œuvre selon les règles établies et diffuser les résultats aux employés et terminaux portuaires;
- Traitez les problématiques et situations diverses et veiller à la résolution de celles-ci;
- Répondre aux demandes courantes des employés portuaires;
- S'occuper de la gestion des documents relatifs aux activités du centre de déploiement;
- Effectuer les entrées de données relatives au déploiement de la main-d'œuvre;
- Fournir un support aux autres départements selon les besoins.

Exigences requises

- Détenir un diplôme secondaire ou l'équivalent;
- Posséder entre 0 et 5 ans d'expérience dans le domaine de la répartition ou toute autre expérience connexe;
- Avoir une bonne connaissance de la suite Office;
- Être disposé à travailler sur différents quarts de travail et durant les fins de semaine;

Compétences recherchées

- Être reconnu pour vos habiletés en relation interpersonnelle;
- Avoir le sens de l'organisation dans votre travail;
- Avoir une bonne résistance au stress;
- Avoir une bonne autonomie au travail;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française à l'écrit et l'oral;
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise à l'écrit et l'oral.



MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

En plus d'un milieu de travail stimulant, dans lequel évoluent des gens dynamiques et polyvalents, l'AEM offre à ses employés une gamme complète d'avantages sociaux qui inclut :

- Un régime d'assurance collective qui comprend : une assurance médicament et dentaire, une assurance vie, une assurance invalidité, une assurance voyage et un programme d'aide aux employés;
- Un régime de retraite à cotisations déterminées;
- Un programme Santé et mieux être au travail.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Les candidats peuvent être soumis à des tests requis par l'employeur. Si vous souhaitez soumettre votre candidature, veuillez envoyer votre curriculum vitae à l'attention du soussigné.

Olivier Mentor, CRHA
Conseiller en ressources humaines
omentor@mea.ca

En tant qu'employeur, nous adhérons au principe d'équité en matière d'emploi. Notre politique d'embauche est de recruter et de sélectionner des candidats en fonction de leurs compétences, en vue de choisir la candidate la plus qualifiée pour le poste. L'Association des employeurs maritimes ne pratique aucune discrimination envers les candidats quant à la race, à la couleur, à la religion, au sexe, à l'origine ethnique, à l'incapacité et à tout autre critère précisé dans les lois en vigueur.

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.